

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SÉANCE DU 12 AVRIL 2022**

\*\*\*\*\*

**PRÉSENTS** : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, MM. ARENAS, ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, M. WILS, Mme LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mme DARSAUT, M. RAMALHO, Mmes MUSEL, DOMBLIDES, MM. BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

**ABSENTS/EXCUSES** : Mme FOURQUET (pouvoir à Mme LABORDE), M. VIVES (pouvoir à M. SENSEBE), Mmes BOUBARNE (pouvoir à Mme LEMBEZAT), MARQUEHOSSE (pouvoir à Mme BEUSTE), M. CONEJERO (pouvoir à Mme DOMBLIDES)

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme PICHAUREAU

**22 – 47 - COMPTE ADMINISTRATIF ET FINANCIER 2021 – EAU POTABLE**

**Rapport présenté par Monsieur SENSEBE, président de la régie de l'eau et de l'assainissement :**

Conformément à l'article R2221-92 du CGCT, le comptable, à la fin de chaque exercice, doit établir le compte financier de la régie de l'eau et de l'assainissement. Ce document, accompagné d'un rapport sur l'activité de la régie, est soumis pour avis au Conseil d'exploitation de la régie des eaux et arrêté par le Conseil municipal.

Le compte financier est une synthèse tenant lieu à la fois de compte administratif et de compte de gestion.

Après présentation de ces documents en séance, les résultats d'exécution comptables de l'exercice, tant en fonctionnement, qu'en investissement, ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes des deux sections, se résument comme suit :

**Compte financier de l'eau :**

	Résultat de clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement 2021 – titre 1068	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement	97 941,15		13 318,52	111 259,67
Fonctionnement	1 176 084,35		122 774,24	1 298 858,59
<b>Total</b>	<b>1 274 025,50</b>		<b>136 092,76</b>	<b>1 410 118,26</b>

<b>Reste à réaliser en Dépenses</b>	<b>31 531,50</b>
<b>Reste à réaliser en Recettes</b>	<b>-</b>

Après l'avis favorable du Conseil d'exploitation, qui s'est réuni le 6 avril 2022, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 27 voix pour – 6 abstentions (Mmes MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, MELIANDE, BERGES, LABENNE), approuve le compte financier 2021 du service de l'eau potable, annexé à la présente.

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le 22 AVR. 2022

ID : 064-216404301-20220412-22DEL47-BF

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 12 avril 2022  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Affiché en Mairie le**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON**

